Abidjan, le 08 Mai 2023

Objets : NOTE D’INFORMATION

 Il a été constaté que certains employés de la société utilisaient les ordinateurs à des fins personnelles et récréatives.

Notamment le téléchargement de films et autres vidéos ce qui est strictement interdit.

Ces agissements ont pour effet d’introduire des virus dans notre système informatique ce qui perturbe fortement notre activité professionnelle et nuit au développement de la société.

Toute personne qui sera dorénavant surprise en train d’effectuer ce genre de manipulations se verra appliquer une forte sanction administrative.

 **LA DIRECTION**